



Planning et travail le weekend

Par **gege7485**, le **25/05/2015** à **22:57**

Bonjour, mon supérieur veut que je travail le weekend qui suis, mais suite à un planning peu clair et une incompréhension j'ai de mon côté prévu une sortie familiale. Suis je en droit de refuser ?

Par **P.M.**, le **26/05/2015** à **00:50**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps plein et si le repos hebdomadaire serait quand même sauvegardé car il semble que l'employeur a respecté un délai de prévenance...

Il faudrait savoir aussi si le travail du dimanche est autorisé pour l'entreprise...

Par **gege7485**, le **26/05/2015** à **17:51**

Je suis a temps plein ,pas de souci pour le repos hebdomadaire qui est respecter, le bémol c'est que suite a des modifs de plannig des permanences qui non pas été portée et des erreurs non corrigé il a deplacer un weekend seulement en me prevenant par orale, sauf que je n'est apparemment pas compris le meme que lui , et il me previens avec le planning de semaine juste le samedi précédent.

Par **P.M.**, le **26/05/2015** à **18:04**

Cela manque de précision encore pour savoir si c'est le samedi précédent au denier moment ou 8 jours avant...

Par **gege7485**, le **26/05/2015** à **18:12**

Pour etre plus claire, il a posé mes permanance du mois de mai le 1,2 et 3 ainci que le 25,30 et 31. Sauf qu il a oublier que le 1 2 et 3 tombaient pendant mes congés payés donc je ne peu pas être de perm. Après quelque modification pour que les jours fériés du moi de mai soit a suivre ou a précéder imediatement le weekend de perm . Suite a ces modif il m annonce

(par orale) que je ferais le weekend du 23 24 suivi du 25 .pour moi il me semblait evident que c'était une modification pour coller au jour férié du 25 donc je ne fait plus le 30 et 31 . Sauf que pour lui c'est le weekend du 1 et 2 ou il a du me faire remplacer alors que j'étais en congés qu'il a reporté au 23 et 24 .donc me voilà pervenu le 23 seulement que je suis de perm le 30 et 31.
j'espère que c'est assez claire car c'est vraiment ambiguë et pas évident a expliquer par ecrit

Par **P.M.**, le **26/05/2015** à **19:19**

Donc un délai de prévenance est respecté et c'est à vous de voir si vous pouvez négocier le report de cette permanence...

Par **gege7485**, le **26/05/2015** à **19:28**

Merci de votre reponse